

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

**OBJET :**

Soutien aux activités culturelles  
collèges et lycée professionnel  
2024

Date de convocation :  
28 mars 2024

Date de séance :  
11 avril 2024

Date d'affichage :  
18 avril 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 38

Membres votants : 45

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY,  
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY,  
MRS DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON,  
DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON,  
DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC,  
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,  
BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,  
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

MMES LEBRUN, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE,  
MRS PINCHON, LEITAO, ALEXANDRE, LEULIER, GAILLARD, MADANI  
BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, DUCROTOY, LEBLANC D,  
LEBLANC JM.

*M LEITAO donne pouvoir à MME DUFRENOY,  
M GAILLARD donne pouvoir à MME DIRUY  
MME LEBRUN donne pouvoir à M DELAFOSSE  
M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY  
MME MINET donne pouvoir à MME DE ALMEIDA  
M DUCROTOY donne pouvoir à MME CERNEY  
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL*

Secrétaire de séance : MME DE ALMEIDA

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la compétence développement culturel exercée par la  
Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 mars  
2024,

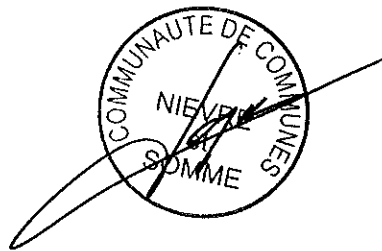
Considérant la proposition de Monsieur le Président tendant à une  
participation de la Communauté de Communes Nièvre et Somme  
aux activités culturelles des collèges et du lycée professionnel du  
territoire répartie comme suit :

- 5000 € au collège de DOMART EN PONTHEIU
- 5000 € au collège de FLIXECOURT-Notre Dame
- 5000 € au collège d'AILLY SUR SOMME
- 5000 € au collège A.MANESSIER de FLIXECOURT
- 5000 € au lycée professionnel de FLIXECOURT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte que la Communauté de Communes Nièvre et Somme participe aux activités culturelles des collèges et du lycée professionnel du territoire réparties comme ci-dessus pour l'année 2024.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 avril 2024 et de sa publication le 18 avril 2024.

